

Mairie d'IFS **Esplanade François Mitterrand** B.P. 44 - 14123 IFS

Tél: 02-31-35-27-27 Fax: 02-31-78-30-09 Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 30 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation

19 septembre 2024

Date d'affichage

19 septembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice 32 **Présents**

20

Votants 29

Etaient présents: Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Sylvain JOBEY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU avaient respectivement donné pouvoir à : Thierry RENOUF, Inès TOROND-MOYA, Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés: Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP, Allan BERTU et Cédric EVANO.

Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2024-102 – CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Selon l'article L332-24 du même code, les collectivités peuvent pour mener à bien un projet identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet.

Compte tenu du projet de la collectivité, qui consiste au développement de l'e-administration (démarches en ligne, dépôt de formulaires, numérisation des actes), de la gestion de la relation citoyenne (GRC) et d'une démarche qualité, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée afin de mener à bien ce projet dans les conditions prévues à l'article L.332-24 précité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le projet de délibération portant création d'un emploi non permanent dans le cadre de ce contrat de projet présenté par Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 332-24;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 713-1, L 712-1 et 2;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

VU les crédits budgétaires;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 27 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : développement de l'e-administration (démarches en ligne, dépôt de formulaires notamment en lien avec la refonte du site internet de la Ville, numérisation des actes), de la gestion de la relation citoyenne (GRC) et d'une démarche qualité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de Directeur Population – Relation Citoyens à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024, relevant des catégories hiérarchiques A et B, afin de mener à bien le projet suivant : développement de l'e-administration (démarches en ligne, dépôt de formulaires notamment en lien avec la refonte du site internet de la Ville, numérisation des actes), de la gestion de la relation citoyenne (GRC) et d'une démarche qualité.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans, soit du 01/10/2024 au 30/09/2027 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Directeur / Directrice Population – Relation citoyens.

L'agent devra ainsi justifier d'un diplôme de niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST) dans le domaine administratif, juridique, de la communication ou de l'informatique ou d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le secteur de l'accueil du public, l'administration générale, de l'état civil, de la communication ou de dématérialisation de la relation usager.

Le contrat à durée déterminée ainsi conclu avec l'agent prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, ou après un délai d'un an minimum si le projet ne peut être réalisé.

Cette rupture anticipée donne lieu alors au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération maximum de 678.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin, Monsieur le Maire informera le Centre de Gestion de la création de cet emploi afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Maire est également chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire concernant la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé seront inscrits au budget prévu à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 septembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 01/10/2024

Affichée le : On Lac / 2014

Acte classé

2024-102

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture AR reçu

> Classé <

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-10-01T16-16-12.00 (MI255881485)

Identifiant unique de l'acte :

014-211403415-20241001-2024-102-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Création d'emploi non permanent dans le cadre d'un

contrat de projet

Date de décision :

01/10/2024

Certifié Conform

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel4.2.1. Création de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

2024-102.PDF

Multicanal: Non

Annuler

Préparé

Transmis
Accusé de réception

Date 01/10/24 à 16:16 Date 01/10/24 à 16:16

Date **01/10/24** à **16:24**

Par <u>LELONG EMILIE</u> Par <u>LELONG EMILIE</u>

Classé

Date 01/10/24 à 16:41

Par **LELONG EMILIE**